

COMMUNE de SAINT ANDRE D'APCHON

2026 -34

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201998-20260427-342026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal : **27 avril 2026**

Objet : Avenant pour le loyer de la Maison de Santé (MSP)

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents : 19 - Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 avril 2026

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de St André d'Apchon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Patricia WOLTERS, Maire.

Présents : Mmes et Mrs WOLTERS Patricia, VACHERON Christian, PREFOL Marie-Christine, JOANNIN Christian, VALLAS Monique, BOUCHER Romaric, CHARMETTE Aurélie, VAUDIER Florine, CHATRE Philippe, BONNEL Isabelle, LACROIX Cyril, PRESLE-GUINET Coralie, PREFOL Benoit, CAGNE Sandrine, ARNAUD Christian, PICARD Marie, BERTRAND Rémy, VACHERON Christine et Damien ROUSSEAU.

Secrétaire de séance : Isabelle BONNEL

Madame le Maire rappelle qu'un bail professionnel a été établi entre la collectivité et la maison de santé avec une révision d'indice ILAT. Elle indique que suite à la révision du loyer en janvier 2026, celui-ci est de 2 653.26 € par mois.

Celui-ci était révisable chaque année.

Au cours de cette année, des travaux de réaménagement sont prévus à la Maison Médicale. Ils sont pris en charge par les professionnels de santé.

Madame le Maire propose :

- de réviser le loyer tous les 2 ans (soit les années paires)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

- ACCEPTE de réviser le loyer tous les 2 ans. (soit les années paires).

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Isabelle BONNEL

Le Maire,
Patricia WOLTERS

